

# République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE

CANTAL



### COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du vendredi 14 avril 2023

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 07 avril 2023

Présents : 11

*L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 13

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Patrick MERAL, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour :13

Représentés: Madame Claudine HOUSELLE par Monsieur Roland VEDRINES, Monsieur Jean-Paul DUMAS par Monsieur Eric VIALA

Contre : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:

Madame Jennifer  
DEVÈZE

Présents non votants :

Absents: Jacqueline BARTHAIRE

---

**Objet: Vote du compte de gestion - ea\_allanche - DE\_2023\_187**

**ANNULE ET REMPLACE la délibération n° DE\_2023\_146 pour cause d'erreur matérielle**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROSSEEL Philippe

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du ~~lundi 14 mars 2022 au 21 décembre 2022~~ la journée complémentaire ;

Date de transmission de l'acte: 26/06/2023

Date de réception de l'AR: 26/06/2023

015-211500012-DE\_2023\_187-DE  
A G E D I

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;  
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ALLANCHE, les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme au registre des délibérations,**  
**Le Maire,**  
**Philippe ROSSEEL**



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture  
et de sa publication

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture**

**le : 26 JUIN 2023**

**publié le 26 JUIN 2023**

Date de transmission de l'acte: 26/06/2023  
Date de réception de l'AR: 26/06/2023

015-211500012-DE\_2023\_187-DE  
A G E D I